

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

#### TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

**Arrêté du 5 mars 2014 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (fusion des sociétés de classification Det Norske Veritas et Germanischer Lloyd et création de la société de classification DNV-GL AS)**

NOR : TRAT1405178A

**Publics concernés :** armateurs, direction des affaires maritimes, sociétés de classification.

**Objet :** création de la société de classification DNV-GL AS.

**Entrée en vigueur :** les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.

**Notice :** par courrier en date du 20 septembre 2013, les sociétés de classification habilitées Det Norske Veritas et Germanischer Lloyd ont informé l'administration française de leur prochaine intention de fusionner et de créer une seule entité nommée DNV GL AS.

Cette fusion entraîne un ajustement de la division 140 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987, relative aux organismes techniques.

Le présent arrêté a pour objet de supprimer les références aux sociétés de classification Det Norske Veritas et Germanischer Lloyd et de créer une référence à la société de classification DNV-GL AS de la division 140 (organismes techniques) du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987.

**Références :** le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires ;

Vu l'avis de la Commission centrale de sécurité dans sa 876<sup>e</sup> session en date du 5 février 2014 ;

Vu la demande de la société de classification DNV-GL AS en date du 18 décembre 2013,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 susvisé est modifié conformément aux dispositions de l'article 2 ci-après.

**Art. 2.** – La division 140 « Organismes techniques » du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 susvisé est modifiée comme suit :

Le tableau du paragraphe 1 de l'annexe 140-A.1 « Liste des sociétés de classification habilitées et de leurs compétences respectives » est remplacé comme suit :

	CERTIFICATS/VISITES	BUREAU VERITAS	DNV-GL AS	RINA Services s.p.a
1	Permis de navigation	-	-	-
2	Visites relatives au franc-bord/Certificat de franc-bord	H	H	H
3	Certificat d'exemption au titre de la Load Line	D	D	D

	CERTIFICATS/VISITES	BUREAU VERITAS	DNV-GL AS	RINA Services s.p.a
4	Visites relatives à la sécurité de construction/Certificat de sécurité pour navire de charge et fiche d'équipement modèle C	H	H	H
5	Certificat d'exemption au titre de la Solas	D	D	D
6	Visites requises pour le certificat de sécurité radioélectrique pour navire de charge/Certificat de sécurité pour navire de charge et fiche d'équipement modèle C	H	H	H
7	Visites relatives à la sécurité du matériel d'armement/Certificat de sécurité pour navire de charge et fiche d'équipement modèle C	H	H	H
8	Visites relatives à l'aptitude au transport de gaz liquéfiés en vrac/Certificat international d'aptitude au transport de gaz liquéfié en vrac	H	H	H
9	Visites relatives à l'aptitude au transport de produits chimiques dangereux en vrac/Certificat international d'aptitude au transport de produits chimiques dangereux en vrac	H	H	H
10	Visites relatives à la prévention de la pollution par les hydrocarbures/Certificat international de prévention de la pollution par les hydrocarbures	H	H	H
11	Visites relatives à la prévention de la pollution par les substances liquides nocives en vrac/Certificat international de prévention de la pollution liée au transport de substances liquides nocives en vrac	H	H	H
12	Visites relatives au registre des appareils de levage/Approbation du registre	H	H	H
13	Visites relatives au registre des ordures/Approbation plan et registre des ordures	H	H	H
14	Visites relatives à la prévention de la pollution de l'atmosphère par les navires/Certificat international de prévention de la pollution de l'atmosphère	H	H	H
15	Visites relatives au contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires/Certificat international du système antisalissure	H	H	H
16	Visites relatives à la prévention de la pollution par les eaux usées/Certificat international de prévention de la pollution par les eaux usées	H	H	H
17	Visites relatives à l'hygiène et à l'habitabilité	H	H	H
18	Visites relatives à la prévention de la pollution de l'atmosphère par les moteurs/Certificat international de prévention de la pollution de l'atmosphère par les moteurs	H	H	H
19	Visite réalisée en vertu des dispositions d'une recommandation d'une organisation internationale	H	H	H
20	Visite relative à la conformité au transport de marchandises dangereuses (circulaire MSC 1266)/Document de conformité prescriptions spéciales applicables aux navires transportant des marchandises dangereuses	H	H	H
21	Visite relative à la prévention de la pollution atmosphérique/Certificat international de rendement énergétique (IEE)	H	H	H

Le tableau du paragraphe 2 de l'annexe 140-A.1 « Liste des sociétés de classification habilitées et de leurs compétences respectives » est remplacé comme suit :

	CERTIFICATS/VISITES	BUREAU VERITAS	DNV-GL AS	RINA Services s.p.a
1	Visites relatives au Certificat international ou national de franc-bord/Certificat de franc-bord	H	H	H

	CERTIFICATS/VISITES	BUREAU VERITAS	DNV-GL AS	RINA Services s.p.a
2	Certificat d'exemption au titre de la Load Line	D	D	D
3	Visites relatives au registre des appareils de levage/Approbation du registre	H	H	H
4	Visites relatives au contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires/Certificat international du système antisalissure	H	H	H
5	Visites relatives à la prévention de la pollution de l'atmosphère par les moteurs/Certificat international de prévention de la pollution de l'atmosphère par les moteurs	H	H	H

Le tableau du paragraphe 3 de l'annexe 140-A.1 « Liste des sociétés de classification habilitées et de leurs compétences respectives » est remplacé comme suit :

	CERTIFICATS/VISITES	BUREAU VERITAS	DNV-GL AS	RINA Services s.p.a
1	Visites relatives au certificat international de jaugeage des navires/Certificat international de jaugeage des navires	H	H	H
2	Visites relatives au certificat national de jaugeage des navires/Certificat national de jaugeage des navires	H	H	H

**Art. 3.** – Le présent arrêté est applicable en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, dans les Terres australes et antarctiques françaises et en Nouvelle-Calédonie, sous réserve des compétences dévolues à ces collectivités et exercées par elles en application des statuts les régissant.

**Art. 4.** – La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice des affaires maritimes,*  
 R. BRÉHIER